

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-28
du **Registre des Délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 9 avril 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 9 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 24

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Philippe CURIE. Catherine PARROT

Nbre de suffrages exprimés : 24

Excusés : /

Absents : Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA Omar RABEI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Pouvoirs : /

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 avril 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Catherine PARROT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 5 mars dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (30 voix Pour, 2 abstentions Madame MERCIER et Monsieur MOSSINA) des voix présentes et représentées.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 REPRISE ANTICIPEE AU
BUDGET PRIMITIF 2025**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-30-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

.../..

*Extrait du registre des délibérations n° 2025-28***AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024
REPRISE ANTICIPEE AU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent, le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif.

L'instruction M57 (tome II, titre 2, paragraphe 6) et l'article L5217-10-11 du CGCT permettent toutefois de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul du résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024 établis par l'ordonnateur,
- et
 - * soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - * soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, produits et visés par le comptable.

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission et du Comité Consultatif Finances, après présentation et sur proposition de Monsieur le Maire,

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2024 à savoir :

- Excédent de fonctionnement cumulé : 3 323 504,51 €
- Déficit d'investissement cumulé : 1 873 002,20 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, A des voix présentes et représentées,

- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 : **850 084,07 €**
- au compte 002 : **2 473 420,44 €**

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER.

Commune de VALENTIGNEY

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024 EN
VUE D'UNE REPRISE ANTICIPEE AU BP 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultats propres à l'exercice 2024	12 194 099,78	13 495 590,81	1 301 491,03
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2024)		2 022 013,48	2 022 013,48
Résultat à affecter			3 323 504,51
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultats propres à l'exercice 2024	3 482 248,79	1 894 401,06	-1 587 847,73
Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2024)	285 154,47		-285 154,47
Solde global d'exécution			-1 873 002,20
RESTES A REALISER			
Fonctionnement	/	/	/
Investissement	718 316,07	1 741 234,20	1 022 918,13
Résultats cumulés 2024 (Y compris les restes à réaliser investissement et fonctionnement)	16 679 819,11	19 153 239,55	2 473 420,44

Prévision d'affectation en réserves
(investissement compte 1068)

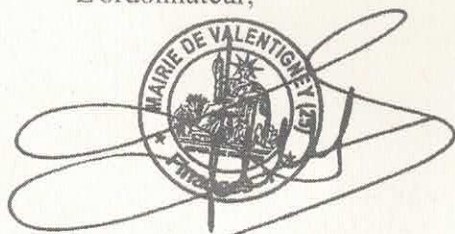
850 084,07

Report en fonctionnement (compte 002 en recettes)

2 473 420,44

Vu le 27 février 2025

L'ordonnateur,



Philippe GAUTIER

Etat certifié exact, le - 6 MARS 2025
Le Comptable,

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DU PAYS DE MONTBELIARD
1, rue Pierre Brossolette
25214 MONTBELIARD CEDEX

Le chef de service comptable

Accusé de réception en préfecture
025 212505604-20250409-2025-30-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025
Nicolas d'AUZAC